

**Protocole MORPHINE ou OXYCODONE
(Oxynorm®) EN CONTINU
A LA SERINGUE ELECTRIQUE
chez l'adulte
(SI PCA non disponible uniquement)**

Référence : CLUD 27
Version : 4
Date de diffusion
Intranet : 10-02-12

Objet

Ce protocole a pour objet de définir un support adapté pour la prescription, la surveillance et la gestion des effets indésirables d'un traitement par morphine administré en continu à la seringue électrique chez l'adulte, si PCA non disponible uniquement.

Domaine d'application

Ce protocole s'applique aux patients adultes, ayant reçu une titration en morphine ou oxycodone et correctement analgésiés (EVA < 30). La prescription médicale est valide pendant 24 heures, si PCA non disponible.

Personnes autorisées (à compléter par le responsable médical signant le protocole) en fonction des références réglementaires

A prescrire : Médecins **OU** **A entreprendre** : IADE, IDE, Sages femmes, Manipulateurs en électroradiologie, Masseurs kinésithérapeutes

A administrer :

Médecins, IADE, IDE, Sages femmes, Manipulateurs en électroradiologie, Masseurs kinésithérapeutes

Documents associés

Protocole d'utilisation de la Naloxone NARCAN® NALONE® CLUD 07. Préparation et mise en place de la morphine par voie injectable CLUD 14. Titration de morphine CLUD 16.

Références réglementaires

Article L.1110-5 du code de la santé publique (loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé)
Décret N° 2004- 802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires du CSP et modifiant certaines dispositions de ce code)
Article R4311-5 du Code de la Santé Publique (rôle propre infirmier)
Article R4311-7 du Code de la Santé Publique (rôle infirmier sur prescription médicale)
Article R4311- 8 du Code de la Santé Publique (prise en charge de la douleur)
Article R. 4311-12 du Code de la Santé Publique (IADE)
Article R. 4311-14 du Code de la Santé Publique (protocoles de soins d'urgence)
Article R4321-9 du Code de la Santé Publique (masseurs kinésithérapeutes)
Article R4351-3 du Code de la Santé Publique (manipulateurs en électroradiologie)
Circulaire n° 98/94 du 11 février 1999 relative à la mise en place de protocoles de prise en charge de la douleur aiguë par les équipes pluridisciplinaires médicales et soignantes dans les établissements de santé et institutions médico-sociales
Plan de lutte contre la douleur en vigueur

Rédaction, vérification et approbation

	Fonction	Nom
Rédigé par	CLUD Groupe douleur postopératoire	Delanoue K, Julia, Sacrista, Pomiès, Daracq
Vérifié le 17/10/11	CLUD groupe protocoles Direction des soins	Thiercelin-Legrand M.C, Vié M Zimmermann JF
Diffusé par le CLUD: 10/02/12		Olivier M., Bergia JM

Autorisation pour application et diffusion aux soignants médicaux et paramédicaux de la structure de soins

Date :	Responsable médical de la structure de soins	Nom et signature :
--------	---	--------------------

Prescriptions médicales de Seringue Electrique : morphine ou Oxycodone
Durée de validité de la prescription 24 h.

DATE :	HEURE :	Service d'hospitalisation:
NOM prescripteur:	Signature :	

Seringue électrique de MORPHINE ou OXYCODONE (cinquante milligrammes/cinquante millilitres)

REGLAGES :

Vitesse de perfusion: (en toutes lettres) millilitres par heure
Ex. : vitesse deux ml/ heure correspond à environ 48 mg de morphine par 24 h d'administration

SURVEILLANCE :

FR, EVA, EN, ES

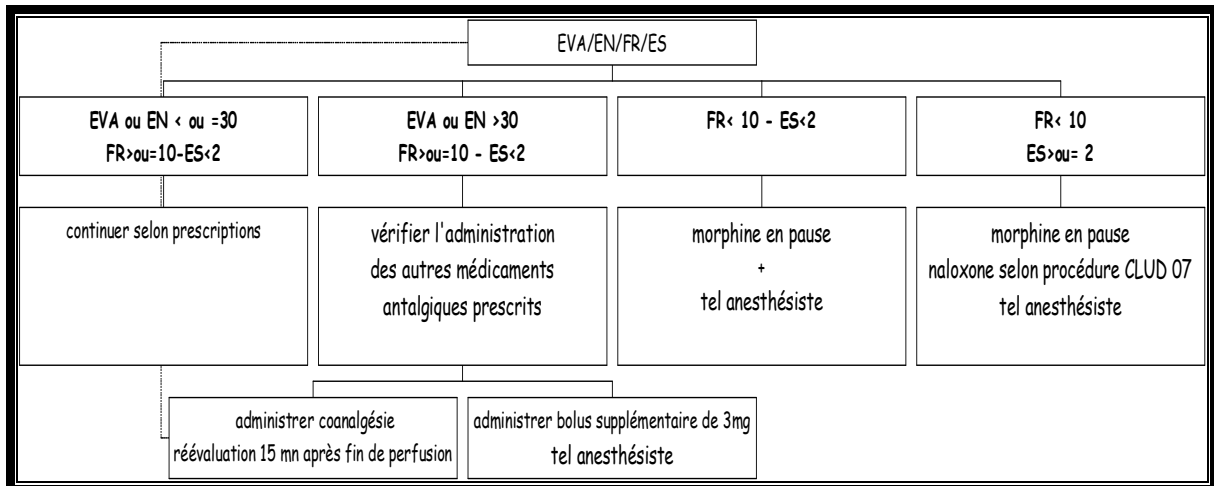
Tous les quarts d'heure pendant une heure
lors de la mise en route du traitement
ou en cas de modifications des paramètres (vitesse de perfusion).

Puis toutes les heures pendant 4 heures.

Puis toutes les 4 h.

Recherche de rétention urinaire, nausées, vomissements, prurit à chaque surveillance
(cf. gestion des effets indésirables).

CONDUITE DU TRAITEMENT : FC et Pression Sanguine Artérielle (cf. protocoles du service)



GESTION des EFFETS INDÉSIRABLES :

Cf protocole **CLUD 19**

SURVEILLANCE INFIRMIERE AU DOS DU DOCUMENT.

Kit de naloxone dans la chambre pour tout patient bénéficiant de cette technique d'analgésie : cf. protocole naloxone **CLUD 07**

Surveillance de morphine ou oxycodone administrée en continu A LA SERINGUE ÉLECTRIQUE chez l'adulte. Durée de validité de la prescription 24 h.

BADGE PATIENT

FEUILLE DE SURVEILLANCE MORPHINE en continu (n° de page : ./.) Date :

Type chirurgie :

SURVEILLANCE

Soignant :																			
Heure :																			
EVA/EN																			
ES																			
F RESPI																			
Myosis:																			
N/V* cotat																			
TT																			
PRURIT cotat°																			
TT																			
Rét°U cotat°																			
TT																			
Autre : cotat°																			
TT																			
Vitesse de perfusion : ml/heure																			

* nausées et vomissements. TT : traitement administré

<p>Echelle de sédation (ES)</p> <p>0 : éveillé</p> <p>1 : somnolent par intermittence facilement éveillable</p> <p>2 : somnolent la plupart du temps, facilement éveillable.</p> <p>3 : très somnolent, éveillable par stimulation tactile</p>	<p>Cotation des effets indésirables</p> <p>0 : absence</p> <p>1 : présence</p>	<p>ALLO ANESTHESISTE si</p> <p>ES > ou = 2</p> <p>FR < 10</p>
---	---	--

Kit de naloxone dans la chambre pour tout patient bénéficiant de cette technique d'analgésie (cf. protocole naloxone CLUD 07).